

Comité technique ministériel, le SNPTES dénonce un hold-up réglementaire !

Le SNPTES profite de ce comité technique ministériel du 16 septembre pour faire le point sur ces 3 premières semaines de rentrée. Cette année encore, les établissements ont dû faire face à une augmentation de plus de 30 000 étudiantes et étudiants et ce, sans moyens supplémentaires adaptés, avec des personnels usés par les conditions de travail dégradées pendant la crise sanitaire. Le SNPTES appelle une nouvelle fois à un investissement massif dans l'enseignement supérieur, notamment au travers d'une loi de programmation permettant, entre autres, le recrutement des personnels titulaires proportionnellement aux besoins.

Malgré tout, et on ne peut le nier, la plupart des étudiants et des personnels ont été heureux de renouer avec la vie universitaire sur site, permettant le retour du lien social qui nous a tant manqué ces derniers mois. Mais cette louable euphorie ne doit pas nous faire oublier d'être particulièrement vigilant. La lutte contre cette pandémie passe par le respect des gestes barrière et par la mise en place de barnum de vaccination au sein des établissements. On ne peut également faire l'économie de moyens conséquents permettant entre autres la fourniture de masques gratuits pour les étudiants et les personnels, de capteurs CO2 et de purificateurs d'air. Quant à l'utilisation du pass sanitaire, elle doit se cantonner dans l'immédiat aux événements culturels et festifs.

Le comité technique ministériel est de nouveau consulté sur un projet de décret dont l'objet est de créer au sein du comité social et d'administration ministériel (nouvelle instance qui remplacera le comité technique ministériel lors des élections professionnelles de décembre 2022) une formation spécialisée, l'actuel CTU¹ devrait laisser place à une formation spécialisée des personnels enseignants de statut universitaire. Cette nouvelle formation spécialisée, comme l'actuel CTU, a pour unique objet l'élaboration ou la modification des règles statutaires relatives aux enseignants-chercheurs. Autant dire que son rôle est primordial.

Malheureusement, le projet qui nous est présenté pourrait priver les représentants des enseignants-chercheurs d'être consultés puisqu'un certain nombre de textes ne seront l'objet que du seul avis du conseil supérieur de la fonction publique d'État (CSFPE). Sans méconnaître la valeur de nos collègues membres de cette dernière instance, le SNPTES se montre tout de même inquiet que les représentants des enseignants-chercheurs, membres de cette future formation spécialisée soient privés de la possibilité de donner leur avis sur ces corps atypiques (à la fois enseignants et chercheurs).

Ce hold-up réglementaire qui priverait la communauté des enseignants-chercheurs de pouvoir, grâce à ses représentants, donner leur avis sur des règles statutaires régissant leurs missions et leur carrière ne peut être que condamné !

N'ayant pas été entendu sur ce point par le ministère, le SNPTES votera contre ce texte.

Choisy-le-Roi, le 16 septembre 2021

¹ Comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire